Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 080-218007508-20261001-05_20261001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 05/20251001

OBJET : CESSION A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL - ANCIENNE POSTE, 21 RUE ARSENE OBRY

THÉMATIQUE : 3.3.2 Domaine et Patrimoine Aliénation

(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille VINGT-SIX, le **PREMIER OCTOBRE**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Marie-Thérèse DELARUE ; M. Pascal DENYS ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Delphine LEFEVRE ; Cécile PAVIC ; Léonard FÉLÉA ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL.
Absent(s) excusé(s) :
Absents excusés ayant donné procuration :
M. Cédric GUILLEMOT ayant donné procuration à M. Sébastien LEROUX,
M. Alexandre DESTALMINIL ayant donné procuration à Mme Karine TALANDIER,
Mme Justine HUMBERT ayant donné procuration à M. Guillaume DEVEAU.

nombre de conseillers

- **En exercice : 27**	- **Pour : 27**
- **Présents : 24**	- **Contre : 0**
- **Exprimés : 27**	- **Abstention : 0**

Convocation : 25/09/2026

Secrétaire de séance : Vanessa PLUMECOCQ

MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX Place du Général de Gaulle
80800 Villers-Bretonneux
Tel : 03.22.96.31.00 – Fax : 03.22.96.31.04 – e-mail : mairie@villers-bretonneux.com

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 080-218007508-20261001-05_20261001-DE

Vu les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, précisant notamment que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune et que toute cession d'un immeuble ou de droits réels immobiliers donne lieu à une délibération motivée portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la délibération n° 05/20260630 du 30 juin 2026 portant constatation de la désaffectation et déclassement du domaine public communal dans le domaine privé communal du bien situé 21 rue Arsène Obry, cadastré section B n° 655 ;

Considérant que l'immeuble situé **21 rue Arsène Obry à Villers-Bretonneux**, cadastré section **B n° 655**, comprenant les anciens locaux de l'agence postale et un ancien logement de fonction, n'est plus affecté à un service public communal ;
Considérant que l'ancien logement de fonction est vacant depuis plus de vingt ans et nécessite d'importants travaux de rénovation ;
Considérant les diagnostics techniques immobiliers réalisés le 19 juin 2026 ;
Considérant l'avis de l'autorité compétente de l'État en date du 13 août 2026, estimant la valeur vénale du bien à 316 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 % ;
Considérant les estimations immobilières recueillies par la commune, notamment celle de SAFTI du 5 janvier 2026, situant la valeur du bien entre 257 000 € et 308 000 €, avec une cible de 282 500 €, et celle de Thélu Immobilier du 6 avril 2026, préconisant un prix de vente de 275 000 € ;
Considérant que le bien a également été commercialisé par JB Immobilier et SAFTY, sans exclusivité, notamment au prix de 300 000 € net vendeur ;
Considérant que la commune n'a plus d'utilité pour ce bien dans le cadre de ses besoins et de ses missions de service public et n'a pas vocation à le conserver dans son patrimoine ;
Considérant la proposition d'acquisition présentée par Monsieur Benjamin MARTIN et Madame Cindy CARION, domiciliés 6 rue Théodore Delacour, 80800 Villers-Bretonneux, au prix de 265 000 € net vendeur ;
Considérant que les acquéreurs ont présenté un projet de réhabilitation de l'immeuble prévoyant, sous réserve des autorisations nécessaires, soit la création d'un restaurant et de trois logements, soit, à défaut, la création de cinq logements dont deux adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR), avec une fin de chantier envisagée pour l'été 2027 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition et de fixer les conditions essentielles de la cession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Cession
Décide l'aliénation à l'amiable de l'immeuble communal situé **21 rue Arsène Obry, 80800 Villers-Bretonneux, cadastré section B n° 655**.

Article 2 : Acquéreurs
Décide de céder ledit immeuble à **Monsieur Benjamin MARTIN et Madame Cindy CARION**, domiciliés **6 rue Théodore Delacour, 80800 Villers-Bretonneux**, acquérant conjointement le bien.

Article 3 : Prix
Fixe le prix de cession à **265 000 € (deux cent soixante-cinq mille euros) net vendeur**.
Les frais d'acte notarié ainsi que les frais, droits et honoraires liés à l'acquisition seront à la charge des acquéreurs.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 080-218007508-20261001-65_20261001-DE

Article 4 : Conditions de la vente
La cession sera réalisée par acte authentique reçu par notaire, aux conditions ordinaires et de droit, sous réserve des éventuelles conditions suspensives prévues dans l'avant-contrat et l'acte authentique.

Article 5 : Projet
Prend acte du projet de réhabilitation présenté par les acquéreurs, sous réserve de sa faisabilité technique et de l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Article 6 : Autorisation
Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer tout document s'y rapportant, notamment tout avant-contrat, compromis ou promesse de vente ainsi que l'acte authentique de vente.

Article 7 : Exécution
Dit que les frais, droits et honoraires liés à la vente seront supportés par les acquéreurs et que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 1er octobre 2026.

Le secrétaire de séance,
Vanessa PLUMECOCQ

Le Maire,
Bruno VAQUEZ

MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX 80 (Somme)

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 06 OCT. 2026

et publication ou notification le 06 OCT. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ

MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX 80 (Somme)

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi
par voie de recours contentieux contre la présente délibération dans un délai de **deux mois** à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- sa réception en Préfecture de la Somme ;
- sa publication ou notification.

Un recours gracieux peut également être adressé à l'autorité territoriale dans ce même délai. La saisine du Tribunal administratif est alors suspendue et reprendra à courir :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- ou à défaut de réponse dans les deux mois suivant l'introduction du recours gracieux.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**05_20261001**
Objet :	**Vente à l'amiable d'un bien immobilier communal (la**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	080-218007508-20261001-05_20261001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20261001-05_20261001-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Délibération) Nom original : 05_20251015 _ Vente __ l_amiable d_un bien immobilier communal _la poste_.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20261001-05_20261001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	900.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	6 octobre 2026 à 09h50min41s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 octobre 2026 à 09h53min47s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	6 octobre 2026 à 09h53min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2026 à 09h58min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 octobre 2026 à 09h58min37s	Reçu par le MI le 2026-10-06